

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUXON (Aube) étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Thierry LORNE, Maire.

Étaient présents : M. Thierry LORNE, Mmes Martine MARTINOT, Maryse DOSIERES, M. Francis DRUMINY, Mme Séverine GONCALVES, MM. Christian GIBIER, Christian COLLOT, Valery FARCY, et Mmes Isabelle COQUILLE

Étaient absents excusés : M. Patrick LECONTE ayant donné pouvoir à M. Thierry LORNE, M. Stéphane PERTUISOT ayant donné pouvoir à M. Isabelle COQUILLE, Mme Magali ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Maryse DOSIERES, Mr Ludovic STIOT, M. Dominique ROUSSEAU

Était absente non excusée : Mme Véronique BECART

Madame Séverine GONCALVES a été nommée secrétaire de séance

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils acceptent que des points soient ajoutés à l'ordre du jour :

BUDGET COMMUNAL - Décisions modificatives
PARCELLE ZP N°5 - Proposition d'achat

Les membres du conseil ayant accepté à l'unanimité, ces points seront abordés au cours de la séance.

Le Conseil Municipal,

EFFECTUE des modifications budgétaires au budget de la commune de compte à compte afin de régler les frais pour l'étude préalable pour la restauration de l'église Saint-Loup-de-Sens, au cabinet d'architecte Daniel JUVENELLE.

Suite au départ du locataire du logement communal sis 305 grande rue, au 25 octobre 2024, **AUTORISE** le Maire à restituer le dépôt de garantie se chiffrant à 440.00 €.

AUTORISE en application de l'article 333-23/1° du code général de la fonction publique, le recrutement d'un Adjoint technique territorial contractuel à raison de 6H00 hebdomadaire à partir du 18 novembre jusqu'au 31 décembre 2025 sur les périodes scolaires (hors vacances scolaires).

Considérant le programme d'aménagement forestier 2006-2025 approuvé en 2007, **DEMANDE** l'inscription à l'état d'assiette 2025 des parcelles 4, 13.2, 30 et 31 de la forêt communale, **FIXE** la destination et les conditions d'exploitation des produits, **DESIGNE** les garants de la bonne exploitation des bois.

Le Conseil municipal a adopté les tarifs d'eau potable applicables aux usagers pour l'exercice 2024. Le terme proportionnel à la consommation de l'abonné prévu dans ces délibérations intègre implicitement à la fois le tarif de la consommation et la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, qui est reversée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

PRECISE que dans le silence de la délibération, le terme proportionnel à la consommation de l'abonné prévu pour les tarifs eau potable applicables en 2024 intègre à la fois le tarif de la consommation et la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau ;

Et DISTINGUE la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau du tarif de la consommation d'eau potable.

DÉCIDE la révision du Plan Local d'Urbanisme,

RETIENT la proposition de Perspectives urbanisme et paysage

SOLLICITE la Dotation Générale de Décentralisation urbanisme et le Fonds Vert au titre de la mesure de soutien de l'ingénierie des collectivités en faveur des projets de transition écologique

EFFECTUE les modifications budgétaires au budget de la commune relative à cette affaire.

RENOUVELLE la convention de partenariat de lecture publique avec le Conseil Départemental.

APPROUVE le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL XDEMAT.

DECIDE la mise en place de la vidéoprotection sur l'ensemble de la commune,

Et SOLLICITE des subventions au titre du FIDP et de le DETR.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les avenants se rapportant au marché de l'aménagement d'une salle socio-culturelle.

PROPOSE de faire une offre d'achat pour la parcelle ZP n°5 appartenant à Monsieur Patrick FLICK.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 9 juin 2020, Monsieur le Maire donne communication au conseil municipal des biens pour lesquels il n'a pas exercé le droit de préemption urbain.

La séance du conseil municipal étant close, une réunion de travail privée a conclu la soirée.

Le Maire,